

Stratégie pluriannuelle de Plan de contrôle départemental interservice eau et nature de l'Essonne 2014-2016

Domaine	Thèmes	Enjeux de contrôles	Opérations de contrôle (IOTA, ICPE, Réglementation territoriale etc.)	Orientation document de référence	Code Osmose	Service pilote	Service(s) associé(s)	Ciblage : territorialisation et critères d'intervention	Niveau de priorité 1, 2 ou 3	Saisonnalité	Objectif quantitatif	Stratégie post-contrôle à valider avec Procureur : suites administratives ou judiciaires
Qualité de l'eau	Lutter contre les pollutions urbaines	Améliorer les performances des STEP à fonctionnement insuffisant Maintenir le niveau de performance des stations conformes Prévenir le contentieux européen (DERU) et garantir les objectifs de bon état du milieu (DCE).	STEP	Directive ERU, Directive DCE, SDAGE, Arrêté 22 juin 2007	Domaine	DDT(M)	ONEMA SPE-DRIEE DDCSPP	-Stations contentieux ERU (+ stations ayant un impact sur le milieu naturel (non conformes DCE) -STEU avec rejet dans cours d'eau avec enjeu écrevisse	1, 2 ou 3	-DDT91: Mars à juillet et septembre à novembre pour contrôles terrain, -Uteau, contrôle terrain de mars à octobre. - toute l'année pour le contrôle des données d'auto-surveillance	- DDT91 : 20% STEP à enjeu ERU ou DCE = 6 contrôles par an prélèvements 24h + 10 contrôles de visu. Parmi ces 16 contrôles, 4 contrôles milieu récepteur (conjointement avec ONEMA) dont 1 avec prélèvement invertébrés - SPE de la DRIEE: contrôle papier de l'ensemble des STEU chaque année + contrôle sur place avec prélèvement tous les 5 ans par station - ONEMA , 1 contrôle par an milieu récepteur de STEU avec enjeu écrevisse	suites administratives (courriers de rappel à la Loi, mises en demeure) sauf éventuellement suites judiciaires en cas de pollutions ponctuelles engendrées par la STEU
			<u>Plan d'épandage des boues des Systèmes d'assainissement collectif</u>	Directive Nitrates, SDAGE, 4ème et 5ème programmes d'actions nitrates				Au hasard	2 ou 3	avril à juin (boues d'épuration ou terres de décantation) puis juillet à septembre (sols)	- DDT, 10 contrôles par an (dont 2 contrôles sol)/5% des STEP à enjeu directive boues -UT91/DDT91, 1 contrôle conjoint /CPE par an maximum en fonction du programme de contrôle annuel UT91.	Suites administratives presque exclusivement
			<u>Contrôle des déversoirs d'orage et trop plein des postes de relèvement</u>							ONEMA DRIEE-SPE	Contrôle effectué dans le cadre du système d'assainissement avec l'auto-surveillance des systèmes de traitement (problématique rejets dans les darses en connexion avec la Seine)	
	Rejet d'eaux pluviales	Maîtriser quantitativement et qualitativement les ruissellements des surfaces imperméabilisées	<u>Rejets des eaux de ruissellement des infrastructures linéaires de transport et des zones imperméabilisées des agglomérations</u>	SDAGE		DDT(M)	ONEMA DRIEE-SPE		1 ou 2	Par temps sec	- ONEMA 1ru affluent de la Bièvre par an + contrôles ponctuels de rejet non conforme - DDT , 4 contrôles par an dont 1 infrastructure routière / Alternier tous les ans infrastructure routière récente et ancienne infrastructure routière	selon la gravité des non-respects au dossier : suites administratives (courrier de rappel à la loi, mise en demeure) et/ou judiciaires
	Eau potable	Garantir la sécurité sanitaire des eaux brutes destinées à l'AEP Prévenir le contentieux européen	<u>Préservation des captages d'AEP</u>	Directive DCE, Grenelle, SDAGE		DDT(M) ARS	ONEMA	- Accentuer le contrôle des forages de captages à problématique COHV - DDT : rejoint les contrôles « Lutte contre les pollutions par les nitrates »		Toute l'année	- ARS/DDT : 5 contrôles captages par an - ARS : 4 contrôles réservoirs par an	suites administratives (mises en demeure) essentiellement

Stratégie pluriannuelle de Plan de contrôle départemental interservice eau et nature de l'Essonne

Domaine	Thèmes	Enjeux de contrôles	Opérations de contrôle (IOTA, ICPE, Réglementation territoriale etc.)	Orientation document de référence	Code Osmose	Service pilote	Service(s) associé(s)	Ciblage : territorialisation et critères d'intervention	Niveau de priorité 1, 2 ou 3	Saisonnalité	Objectif quantitatif	Stratégie post-contrôle à valider avec Procureur : suites administratives ou judiciaires
Gestion quantitative de la ressource			Ouvrages de prélèvement			DDT	ONEMA	Sud Essonne, ciblage avec les cultures ayant besoin d'irrigation (données du SEA)	2	Période d'irrigation	1 journée	Suites administratives pour régulariser la situation si possible
			<u>Zones d'alerte « sécheresse » (respect des arrêtés de restriction)</u>	SDAGE		ONEMA		Priorité aux ZRE (Champigny, Beauce) + prélèvements pouvant impacter milieux aquatiques en période de restriction		mai à septembre	- fonction du nombre d'arrêtés sécheresse	Suites administratives (rappel à la loi) ou judiciaires
			<u>Prélèvements d'eau ICPE (industries-élevages)</u>			DRIEE		Pas de ciblage particulier		Toute l'année	en fonction du programme de contrôle de l'UT91	Suites administratives et/ou judiciaire selon les cas
	Autre		contrôle autosurveillance sur le bilan de prélèvement et des prescriptions AP des usines de traitement AEP			DRIEE-SPE	ARS			Toute l'année	4 contrôles/an	
Sécurité publique et prévention des risques d'inondation	Sécurité des ouvrages hydrauliques	Garantir que digues et barrages classés ne présentent pas de risques pour la population	<u>Digues et Barrages</u>	DCE, SDAGE		DRIEE DREAL Champagne Ardennes	DDT	A: 1contrôle/1an B:1/5ans C:1/10ans D: pas d'obligation +contrôle éventuel si travaux ou étude importante		Toute l'année	-2 journées contrôle conjoint par an	Suites administratives
	Autre											
Préservation des milieux aquatiques	Continuité écologique des ouvrages hydrauliques	Garantir la circulation des espèces dont les poissons migrateurs à la montaison et à la dévalaison et le débit minimal à l'aval ouvrages ou prélèvements et le transport des sédiments	<u>Obstacles à la continuité</u>	DCE, SDAGE, Grenelle, arrêté du 4 décembre 2012		ONEMA DRIEE	DDT	- Cours d'eau prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique, contrôle du respect des prescription des ouvrages ayant fait une prescription de mise aux normes -contrôle des passes à poissons avec autorisation - Yerres pour ouvrages d'obstacle à la continuité	fort		-DDT/ONEMA/DRIEE-SPE 100% des ouvrages hydrauliques avec prescription de mise aux normes sur les cours d'eau prioritaires	Suites administratives et/ou judiciaires
	Travaux en cours d'eau	Préservation des caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau (lit mineur/lit majeur) et des frayères	<u>Contrôle des chantiers de travaux en cours d'eau</u>	DCE, SDAGE				Dossiers à enjeu (renaturation...)	1, 2 ou 3	Toute l'année	3 ou 4 suivis fins ONEMA/DDT ou DRIEE-SPE en phase chantier	suites administratives (rappel à la loi)
			<u>Contrôle des travaux réalisés</u>	DCE, SDAGE		ONEMA	DDT DRIEE-SPE	Priorité aux mesures compensatoires hydromorphologiques des rejets de STEU, priorité aux suites des transactions pénales (TP). Priorités aux cours d'eau en bon état.	1, 2 ou 3	Toute l'année	- Contrôle systématique des travaux réalisés dans le cadre de mesures compensatoires hydromorphologiques des rejets de STEU et dans le cadre des TP - 20% des travaux autorisés dans cours d'eau en bon ou très bon état - DRIEE-SPE : 2 aménagements de berges/an	Suites administratives et/ou judiciaires
			<u>Contrôle des travaux d'urgence (art R214-44 du CE)</u>									Contrôles en fonction du nombre de cas

Domaine	Thèmes	Enjeux de contrôles	Opérations de contrôle (IOTA, ICPE, Réglementation territoriale etc.)	Orientation document de référence	Code Osmose	Service pilote	Service(s) associé(s)	Ciblage : territorialisation et critères d'intervention	Niveau de priorité 1, 2 ou 3	Saisonnalité	Objectif quantitatif	Stratégie post-contrôle à valider avec Procureur : suites administratives ou judiciaires	
Préservation des milieux aquatiques	Exploitation des ressources minérales	Préservation des caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau	<u>Contrôle de l'activité d'extraction de matériaux alluvionnaires</u>			DRIEE	DDT(M) ONEMA	Pas d'activité en Essonne			0	-	
	Travaux en zones humides	Préserver la fonctionnalité des zones humides	<u>Contrôles des travaux en zones humides en phase chantier</u>	DCE, SDAGE		ONEMA	DDT(M) ONCFS	Privilégier le contrôle des zones humide en fonds de vallées et zones humides en limite de zones à urbaniser		Toute l'année	- 3 contrôles par an (fonction du nombre de dossiers)	Suites administratives essentiellement	
			<u>Contrôles des autorisations de travaux en zones humides à l'issue des travaux</u>	DCE, SDAGE				Privilégier le contrôle des zones humide en fonds de vallées et zones humides en limite de zones à urbaniser		Toute l'année	- 3 contrôles par an (fonction du nombre de dossiers)	Suites administratives essentiellement	
			<u>Contrôle des mesures compensatoires</u>	DCE, SDAGE				Pas de priorités particulières	Toute l'année	- 1 contrôle par an	Suites administratives essentiellement		
	plans d'eau vidanges piscicultures	Préservation de la qualité des milieux (lutte contre le réchauffement, matières en suspension, espèces non adaptées, débits réservés...)	<u>Contrôle des créations et/ou vidanges de plan d'eau</u>			ONEMA	DDT(M)	création de plan d'eau contraire au SDAGE			0		
			<u>Contrôle des piscicultures hors ICPE</u>	DCE, SDAGE		DDT(M)	ONEMA	Piscicultures sur l'Ecole/Essonne?	3		0	Suites administratives et/ou judiciaires	
			<u>Contrôle des piscicultures ICPE</u>			DDCSPP		en attente de la mise en conformité administrative des pisciculture ICPE suite à l'évolution récente de la réglementation		0	Suites administratives et/ou judiciaire selon les cas		
	Autre												
	Impacts sur le milieu marin	Travaux en milieu marin	Travaux d'aménagement portuaires										
			Dragage										
Autres (forages...)													
Autre													
police de l'exercice de la pêche	<u>Police de l'exercice la pêche</u> (opérations spéciales)	Assurer le respect de la réglementation de la pêche professionnelle Renforcer l'action de la garderie du monde de la pêche à certaines périodes ou lieux	<u>Contrôles ciblés de police de la pêche : période de reproduction d'espèces sensibles, TAC ...</u>			ONEMA ONCFS				Période de reproduction d'espèces sensibles	11 jours/an, éventuellement 1 opération avec la FDPPMA	Suites administratives et/ou judiciaire selon les cas	
	Autre												
Surveillance des territoires	<u>Surveillance générale du territoire</u>	l'enjeu est de cibler les zones de surveillance en fonction de la sensibilité des territoires et des pressions exercées sur les milieux et les espèces.	Sur les zones choisies en fonction du type de police exercé, la surveillance permet de : * Constater et rechercher des atteintes aux espèces et aux milieux * Maintenir une présence dissuasive sur le terrain * Informer et sensibiliser du public * Garder contact avec les élus	Documents d'objectifs Natura 2000, APB, SDAGE		ONCFS	Gendarmerie nationale ONEMA	Zones Natura 2000 - PNR Gâtinais et Chevreuse - APB Zones humides	1	Toute l'année	130 jours	Gradué en fonction intention du contrevenant, gravité des dommages et possibilité de réparation. Privilégier les sanctions "pédagogiques" et la réparation type transaction lorsque possible. Sanctionner plus durement les infractions délibérées. Pour l'ONCFS, judiciaire (timbre amende, PV, cf protocole : composition, audience) voire TP suite évolution ordonnance	
	<u>contrôle multithématique des masses d'eau en bon ou très bon état</u>	l'enjeu est de s'assurer du respect de l'objectif de non dégradation posé par la DCE		SDAGE		ONEMA	DDT	masse d'eau en bon ou très bon état horizon 2015 ou 2021 (Chalouette, Velvette, Renarde, Mérentaise, Velvette, Rouillon)	2	Printemps	contrôle de 1 ou 2 linéaires de cours d'eau par an en bon ou très bon état (vérification de l'existence administrative des plans d'eau, et contrôle de leur impact sur cours d'eau)		
	Autre	L'enjeu est de monter une opération de police de l'environnement permettant de fédérer les services autour de quelques opérations de contrôle permettant de partager les pratiques	Toutes infractions au code de l'environnement				DDT	Ensemble des services de la MISEN	Ciblage d'un bassin versant à enjeux	2	Printemps/été/automne		1 opération sur 1 journée. D'autres actions de contrôle pourront être orientées en fonction du lieu retenu.

Domaine	Thèmes	Enjeux de contrôles	Opérations de contrôle (IOTA, ICPE, Réglementation territoriale etc.)	Orientation document de référence	Code Osmose	Service pilote	Service(s) associé(s)	Ciblage : territorialisation et critères d'intervention	Niveau de priorité 1, 2 ou 3	Saisonnalité	Objectif quantitatif	Stratégie post-contrôle à valider avec Procureur : suites administratives ou judiciaires	
Protection des habitats et patrimoine naturel	Circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	Lutter contre la dégradation des milieux (destruction flore, érosion) et le dérangement des espèces	Contrôle de la circulation des VTM (hors piste et voies non ouvertes à la circulation)	-		ONCFS	GNale (qqs opérations) ONF	Sites Natura 2000, PNR Chevreuse et Gâtinais, APB, ENS, forêts périurbaines	1	Avril à juin	35 jours	Suites judiciaires	
	Défense des espaces protégés et sensibles	Faire respecter la réglementation spécifique à la préservation de ces espaces à statut de protection particulier	Contrôle des espaces protégés :		Documents de classement, de réglementation ou de gestion des zones considérées	A cibler en fonction du territoire :							
			RNN et RNR			RN	ONCFS ONF	RN Géologique Essonne, Etang de Saclay, Bassin de Saulx les Chartreux	1	Toute l'année	20 jours (à préciser avec nouveau gestionnaire RNG)	Suites judiciaires	
			RCFS et RNCFS			ONCFS	ONF	RCFS essonne ?	3	Toute l'année	Faible	Suites judiciaires	
			Parcs nationaux			PN	ONCFS ONF	-		-	-	-	
			APB			DDTM	ONCFS ONEMA	APB	2	Avril à août	15 jours	Suites judiciaires ou administratives suivant infraction	
			Sites inscrits et classés			DRIEE	ONCFS, DDT	Sites classés puis sites inscrits	2	Toute l'année	Sur sollicitation (maires, DDT) + une opération annuelle commune avec DDT (défrichement ou publicité)	Suites administratives ou judiciaires suivant infraction	
			Zones littorales protégées			CERL	ONCFS	-	0	-	-	-	
		Milieux forestier (défrichement, EBC, forêts soumises...)		DDT(M)	ONF ONCFS	Corridor boisé entre Rambouillet et Fontainebleau (St Chéron, Milly la Forêt, Itteville, Bruyères..) + mesures compensatoires et réserves boisées	1	Toute l'année	1 journée par an (DDT), parfois conjointe avec autre problématique (site...) + sur signalement ou à l'occasion – systématique pour mesures compensatoires	Transaction lorsque c'est possible, cf circulaire contrôle MAP			
		Surveillance des espaces à fort enjeu patrimonial mais ne faisant pas l'objet d'une réglementation spécifique	Surveillance des espaces sensibles : zones Natura 2000, ENS, PNR...		ONCFS	GNale ONF PN / RN	Sites natura 2000, PNR Chevreuse et Gâtinais, ENS, forêts périurbaines	1	Avril à août	15 jours	Suites judiciaires ou administratives suivant infraction		
Espaces dits ordinaires	Sur les espaces non réglementés, dit ordinaires, il importe également d'éviter une dégradation des milieux en s'assurant notamment du respect des modalités d'exercice des activités réglementées	Contrôle des activités humaines réglementées : feux, dépôts de déchets, divagation des chiens, publicité, cueillette ramassage espèces réglementées par arrêté préfectoral, ISDI non autorisées	RSD, PPA, RLP...		ONCFS	DDT Gnale ONF Police nationale et Polices municipales	Publicité : PNR Chevreuse et Gâtinais, RN 20. Tout le département pour le reste	2 (publicité) 3 (le reste)	Toute l'année	12 jours	Publicité, ISDI non autorisées : sanctions administratives. Suites judiciaires pour le reste		
Défense de la forêt contre les incendies	Notamment en période estivale, des plans de prévention associent différents services pour surveiller les massifs à risques et prévenir les incendies	Surveillance des massifs forestiers lors des périodes à risques	Code forestier + AP à prendre		Préfet	ONCFS GNale ONF DDT (appui)	Massif des trois pignons	2	Juin à août, en fonction évolution indice de risque	10 jours	Sanctions pénales si intentionnalité		
Autre													

Rouge Champs traités par la circulaire "contrôle" du 12 novembre 2010

Noir souligné Intitulé des rubriques à reprendre dans l'application de suivi